



Suite arrangement je n'ai pas payer les dommages et interets

Par **soledad74**, le **14/04/2011** à **19:12**

Bonjour,
j'ai été condamné a verser 900 euros a une victime avec trois mois avec sursis simple, la victime m'avait promis ,de son propre chef,ne pas vouloir de cet argent,qu'elles s'en fichait.aucun souci depuis 1 an et là elle veut son argent,pour d'autres raisons,quels sont les risques pour moi qui n'ait finalement pas indemnisé cette personne?merci a tous ceux qui pourraient m'éclairer

Par **mimi493**, le **14/04/2011** à **19:50**

Vous devez le faire maintenant. Elle peut vous forcer à payer (huissier, saisie) et vous aurez des frais en plus (sans compter qu'elle est en droit de demander l'intérêt légal + 5%)